
COMPTE RENDU DES RÉUNIONS PUBLIQUES

PHASE DIAGNOSTIC
Plan Local d'Urbanisme
de la Métropole

Les 25, 26 et 27 juin 2019
à Cournon d'Auvergne, Royat et Clermont-Ferrand

Les réunions publiques ont réuni plus de 140 habitants de la métropole. Elles ont été introduites par Grégory Bernard, Adjoint au maire de Clermont-Ferrand en charge de l'urbanisme, chargé du suivi de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Métropole.

1/ Présentation de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole et de la concertation

- Présentation de la démarche d'élaboration du PLU de la Métropole à l'aide d'une vidéo : lien vers la vidéo postée sur le site de Clermont Auvergne Métropole.
- Présentation des modalités de la concertation tout au long de la démarche.

→ Le support de présentation est présent sur le site de Clermont Auvergne Métropole



Clermont Auvergne Métropole, photo V,Uta

Diverses questions relatives au PLU de la Métropole ont été posées lors des trois réunions publiques, les réponses ont été apportées par Grégory Bernard :

a) Réunion publique le 25 juin à Cournon D'Auvergne

- *Comment le PLU de la Métropole va-t-il se substituer aux PLU communaux, que vont devenir ces derniers, et ne peut-on pas déjà harmoniser avec le futur PLU de la Métropole ceux qui sont en cours de révision ?*

Une fois le PLU métropolitain adopté, il remplace définitivement les PLU communaux qui ne sont donc plus applicables. Bien sûr dans le cadre de son élaboration, le PLU métropolitain tient compte de l'existant et la métropole travaille avec les 21 communes pour élaborer le futur document. Les PLU communaux en cours de révision peuvent tenir compte des principes définis dans la cadre du futur PLU métropolitain.

- *Comment ce futur PLU de la Métropole s'articule t'il avec le PLH (Plan local de l'habitat) ?*

La métropole n'a pas choisi d'élaborer un PLUI-H (plan local d'urbanisme intercommunal – Habitat, valant PLH) ou un PLUI-D (plan local d'urbanisme intercommunal – Déplacements valant PDU) mais ces deux thèmes sont traités dans le PLU métropolitain en étroite cohérence avec tous les autres thèmes : environnement, emploi, économie etc. L'actuel PLH et le nouveau PDU serviront à enrichir le futur PLU métropolitain. La métropole a analysé les contraintes qui pouvaient résulter du choix d'élaborer un PLUIHD , par exemple le calendrier non harmonisé entre les 3 démarches, la question du périmètre territorial pour le PDU, l'absence d'enquête publique pour le PLH... et a préféré ne pas opter pour cette solution. Pour autant le travail sur le PLU métropolitain va être transversal à ces 3 approches.

b) Réunion publique le 26 juin à Royat

- *Quelle est la différence entre le PADD (plan d'aménagement et de développement durables) et les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) ?*

Le PADD est un projet politique, il définit les grandes orientations d'aménagement pour le territoire. Les OAP sont la traduction opérationnelle de ces orientations sur une partie du territoire ou pour une thématique donnée. Il est essentiel que ces deux étapes soient cohérentes entre elles.

- *Peut-on réviser un PLU local pendant l'élaboration du PLU métropolitain ?*

Oui c'est possible, mais dans ce cas c'est la métropole qui va entériner la révision afin de garantir la cohérence avec le PLU métropolitain en cours d'élaboration. Il faut souligner que le système de gouvernance mis en œuvre pour l'élaboration du PLU métropolitain qui réunit tous les maires des 21 communes, fait en sorte que le consensus est recherché tout au long du processus de construction du PLU métropolitain. Tous les maires étant concernés par ce futur PLU métropolitain, il est à la fois nécessaire de bien défendre et représenter chaque commune mais aussi de faire valoir la métropole dont toutes les communes ont besoin.

- *Qui instruira les permis de construire une fois le PLU métropolitain adopté ?*

L'instruction pourra soit continuer à se faire de manière mutualisée comme c'est le cas actuellement pour 16 des 21 communes, soit différemment, les maires devront en décider ensemble.

- *Les communes voisines de la métropole auront-elles à donner leur avis sur le PLU de la métropole ?*

Oui elles seront consultées comme d'autres parties prenantes dans le cadre de la consultation des PPA (personnes publiques associées).

c) Réunion publique le 27 juin à Clermont Ferrand

- *Pendant l'élaboration du PLU métropolitain, comment vont se passer les sursis à statuer ?*

Il peut y avoir des sursis à statuer quand un projet est considéré comme contradictoire avec le futur PLU métropolitain. Dans ce cas, la décision à prendre sur ce projet peut être différée en toute fin de processus du PLU métropolitain.

- *Comment faire pour faire participer le plus de citoyens possible à l'élaboration du PLU métropolitain ?*

La métropole a une obligation de moyens dans ce domaine-là. Il est prévu de faire participer les citoyens à toutes les étapes du processus d'élaboration du PLU métropolitain : diagnostic, PADD, règlement, et bien sûr enquête publique qui est une obligation légale.

L'utilisation d'un outil numérique est en cours d'étude pour donner un moyen supplémentaire de contribuer, en plus des réunions et ateliers et de la possibilité de faire parvenir des courriers mail ou papier à la



Credit photo : Clermont Auvergne Métropole

métropole. Le nombre de contributions et de contributeurs est important à considérer mais aussi la qualité des contributions qui n'est pas forcément dépendante du nombre de contributions !

- *Va t'on associer l'école d'architecture à l'élaboration du PLU métropolitain ?*

Pourquoi pas, une intervention pourrait avoir lieu avec le cabinet DBW qui accompagne la métropole dans l'élaboration du PLU métropolitain.

2/ Présentation du projet de diagnostic et objet des contributions en ateliers

Présentation du diagnostic en 4 parties :

- Les grandes dynamiques du territoire : le fait métropolitain / économie / démographie
- Environnement et paysages
- Formes urbaines et habitat
- Fonctionnement urbain

→ *Le support de présentation est présent sur le site de Clermont Auvergne Métropole*



Crédit photo : Clermont Auvergne Métropole

Des questions relatives au diagnostic ont été posées, auxquelles Grégory Bernard a répondu :

a) Réunion publique le 25 juin à Cournon D'Auvergne

Pas de question de la salle sur le diagnostic.

b) Réunion publique le 26 juin à Royat

- *La présentation qui a été faite du diagnostic donne l'impression que l'on veut rendre attractive la métropole « urbaine » au détriment des zones de campagne. Qu'en est-il ?*

Des équilibres doivent se créer entre tous les territoires, mais le massif central a besoin d'une métropole forte. Sur certains sujets comme l'alimentation par exemple on voit bien que tous les territoires sont concernés de manière complémentaire. Ce sont ces complémentarités et ces solidarités qu'il nous faut rechercher et non pas les oppositions entre des territoires différents.

- *Alors que le changement climatique est à l'œuvre et va impacter fortement le territoire, jusqu'où va-t-on aller dans cette course à la métropolisation ? Les éléments donnés ne montrent pas une volonté de changement radical dans les modes de faire !*

La métropole a cette préoccupation des transitions nécessaires à opérer. Des décisions courageuses devront être prises, des renoncements devront aussi s'opérer. Mais laissons s'élaborer ce PLU métropolitain qui n'en est qu'à son commencement, et gardons aussi à l'esprit que le PLU métropolitain ne pourra pas tout faire

tout seul, bien d'autres facteurs rentrent en jeu dans la lutte et la prévention contre le changement climatique.

- *Le thème de la consommation énergétique des bâtiments n'a pas été abordé dans la présentation du diagnostic, pourtant c'est un des nombreux remèdes pour lutter contre le changement climatique ?*

Le PLU métropolitain peut agir indirectement sur ces aspects, par exemple par la biais de l'incitation à des constructions responsables dans le cadre des requalifications / reconstructions à opérer sur le territoire.

c) Réunion publique le 27 juin à Clermont Ferrand

Pas de question de la salle sur le diagnostic.

3/ Contributions en ateliers et plénière de restitution des contributions


Les participants aux réunions publiques ont été invités à formuler des contributions au diagnostic : des ateliers de 6 à 8 personnes ont travaillé autour des 3 thèmes proposés :

- Environnement et paysages

 Selon vous, quels sont les éléments à préserver en matière d'environnement et de paysages ?

 Selon vous, quels sont les éléments peu qualitatifs qui doivent évoluer en matière d'environnement et de paysages ?

- Formes urbaines et habitat

 Selon vous, quels sont les éléments qualitatifs à préserver en matière d'habitat et de formes urbaines ?

 Selon vous, quels sont les éléments peu qualitatifs qui doivent évoluer en matière d'habitat et de formes urbaines ?

- Fonctionnement urbain

 Selon vous, quels sont les éléments qualitatifs à préserver en matière de fonctionnement urbain ?

 Selon vous, quels sont les éléments peu qualitatifs qui doivent évoluer en matière de fonctionnement urbain ?

Chaque table a été invitée à présenter en restitution plénière les 2 propositions qui lui paraissait les plus importantes.

4/ Synthèse des constats et propositions émises au cours de ces 3 réunions publiques

a) Réunion publique le 25 juin à Cournon D'Auvergne

- Préserver les terres agricoles et les espaces naturels et introduire plus massivement la nature en ville :

la nature en ville les parcs et jardins
les énergies renouvelables les cours d'eau
l'urbanisation sur l'accès aux espaces naturels
les espaces agricoles et naturels la biodiversité
le changement climatique les risques naturels
l'agriculture de proximité
les paysages remarquables

Que ce soit pour des raisons écologiques, climatiques ou d'apaisement des zones urbaines et de qualité de vie, les participants souhaitent vivre dans des villes moins minérales, plus vertes et donnant plus d'accès à la nature.

Des solutions déjà existantes doivent être développées : végétalisation des façades, jardins partagés, parcs, utilisation des dents creuses et des friches...

Des exemples à ne pas reproduire sont pointés du doigt : la place de Jaude...

- **Réhabiliter et reconstruire d'abord en matière d'habitat :**

La présentation du diagnostic ayant pointé des réserves de renouvellement urbain sur des espaces identifiés (reconstruction ou réhabilitation), les participants ont souligné la nécessité d'aller en premier lieu puiser dans ces réserves plutôt que de poursuivre l'extension urbaine sur les zones agricoles ou naturelles.

Les participants ont aussi souligné la nécessité d'être innovant en architecture, mais aussi celle de préserver l'identité de leur territoire.

L'habitat doit aussi être pensé en lien étroit avec la mixité sociale et les nouvelles formes d'habiter : habitat partagé ou intergénérationnel par exemple.

- **Mieux favoriser les modes doux et les alternatives à la voiture :**

Deux aspects ont été abordés : à la fois le développement et la sécurisation des cheminements piétons et vélos, l'allègement du coût des transports en commun comme incitation à délaisser la voiture, mais aussi la nécessité de rapprocher les zones d'emploi et l'habitat afin de limiter les déplacements domicile-travail.

- **Continuer à accompagner les commerces de proximité en complément des zones commerciales existantes**

b) Réunion publique le 26 juin à Royat

- **Préserver les espaces naturels et agricoles et (re)introduire la nature en ville**

Une préoccupation particulière a été exprimée relative à la réhabilitation des cours d'eau, notamment ceux enfouis qui méritent d'être valorisés. Mais toutes les autres formes de préservation ou d'introduction de la nature en ville ont été avancées afin d'améliorer le cadre de vie, lutter contre les îlots de chaleur, donner des espaces de respiration, favoriser l'agriculture de proximité et le maraîchage et développer la biodiversité.



Clermont Auvergne Métropole, photo V,Uta

Des contraintes réglementaires via par exemple le CBS (coefficient de Biotope par surface) sont souhaitées.

- **Maîtriser l'urbanisation y compris dans les zones pavillonnaires, réhabiliter plutôt que construire ?**

le patrimoine **les centres bourgs**
les grands ensembles **les lotissements**
les besoins en logements
(formes, prix, population ciblée) **la densité**
la qualité des logements
la nature en ville
les nouvelles constructions

Les centres bourgs méritent d'être mis en valeur et de conserver leur caractère, même si certains participants soulignent les difficultés posées par la réhabilitation.

Les participants sont aussi divisés sur le développement des zones pavillonnaires (la maison individuelle consommatrice d'espace, mais plébiscitée comme choix d'espace de vie) ou la densification des centres villes qui se feraient au détriment des espaces verts ou de respiration.

L'approche architecturale est soulignée comme solution d'harmonisation ou d'innovation pour un accès au logement pour tout type de population.

- **Organiser la ville en favorisant l'accès aux transports en commun**

Plusieurs solutions sont proposées : la ville peut être densifiée près des points de transports en commun structurants, des aménagements de parkings relais sont souhaités afin d'éviter l'accès à Clermont Ferrand en voiture, les modalités de transports en commun doivent être développées pour permettre des alternatives à la voiture (plus de lignes, plus rapide, moins cher...).

La question du stationnement fait débat : plus de places pour les logements individuels, dans les centres bourg ? Des parkings souterrains plutôt qu'aériens ?

- **Soutenir le commerce de proximité en centre-bourg**

Les entrées de ville sont « défigurées » par les zones commerciales et les centres bourgs souffrent de la dévitalisation des commerces de proximité : un rééquilibrage est à opérer.

c) Réunion Publique le 27 juin à Clermont Ferrand

- **Préserver les espaces naturels et en favoriser l'accès**

La nature n'est jamais loin des espaces urbanisés, des efforts ont été fait pour la préserver ou favoriser son introduction en ville, il faut continuer dans cette voie par de multiples moyens (sites à protéger, jardins à réutiliser, sentiers à créer, verdure à introduire dans les nouvelles constructions ou les réhabilitations, empêcher la construction sur les terres agricoles etc.)

- **Trouver une identité architecturale et valoriser le patrimoine existant**

Les constructions manquent d'harmonie, de cachet, une orientation pourrait être prise pour développer une identité au moins pour les futures constructions.

Les centres- anciens doivent être mieux mis en valeur, les logements sociaux mieux répartis.

- **Rééquilibrer les fonctions commerciales sur la métropole et améliorer les dessertes en transports en commun**

le commerce de
centre ville les zones
LES CENTRES COMMERCIAUX d'activités
la circulation automobile
les emplois la marche et le vélo
les équipements les transports en commun
de proximité

L'accessibilité en transports en commun du centre-ville de Clermont doit être étudiée (site propre souhaité) et la qualité de services améliorée (horaires, dessertes...)

5 / Conclusion

Le support de présentation ainsi que le compte rendu seront postés sur le site internet de la métropole. Il est rappelé que le site internet de la métropole comprendra toutes les informations nécessaires au suivi de l'élaboration du PLU métropolitain.

Grégory Bernard a remercié les participants aux réunions.